



Vieillir dans l'immigration, vieillir entre deux pays
Retraités et immigrés entre l'Europe et le Maroc
Séminaire international
18 et 19 mai 2023

Même si leur nombre total n'est pas déterminé avec précision -certaines sources évoquent le chiffre de 280 000 personnes -, et en dépit de la diversité des dispositifs réglementaires et sociaux régissant la retraite, les personnes âgées d'origine marocaine vivant en Europe sont confrontées peu ou prou à des défis semblables, où se mêlent la liberté du choix d'établissement, de résidence et de mouvement, des restrictions sociales et administratives, le lien aux enfants, au terroir d'origine et à la mémoire, le rapport à la spiritualité et à la mort, etc.

Face à ces enjeux inédits au regard de l'histoire de l'immigration marocaine, les réactions des retraités et des personnes âgées sont très diversifiées.

Une première catégorie de retraités s'est installée « définitivement » dans les pays d'accueil, et ne requiert qu'un accompagnement de proximité pour l'accès aux droits et aux prestations servies sur place, même si la dernière pandémie a révélé une vulnérabilité extrême.

Une deuxième catégorie s'est inscrite dans une transhumance périodique entre le pays d'accueil et le Maroc. Ces retraités sont appelés à respecter des délais légaux autorisés pour absence du territoire du pays d'accueil. Sans quoi, ils sont confrontés à des suspensions de prestations, voire à des demandes de remboursement des trop perçus en raison de leur absence.

Une autre catégorie de retraités est rentrée depuis longtemps au Maroc après une expérience migratoire plus ou moins achevée. On retrouve au sein de cette catégorie tous ceux dont les carrières ont été très éparpillées, parce qu'ils ont occupé différents emplois chez différents employeurs et parfois dans des régions, voire des pays différents. Pour cette population, les reconstitutions de carrière et le recouvrement de droits légitimes à des pensions sont très difficiles et à plus forte raison lorsqu'ils ont quitté le pays où ils ont effectué leur carrière. D'autres ont eu des carrières courtes sans parvenir aux âges légaux ouvrant droit à des pensions et se trouvent ainsi privés des mécanismes de solidarité dont ils auraient pu bénéficier s'ils résidaient encore à l'étranger. Ces derniers migrants de retour sont confrontés à la non portabilité de certaines prestations vieillesse conditionnées par la résidence dans le pays d'accueil.

Enfin, une dernière catégorie rassemble tous les prétendants à des droits dérivés, généralement des veuves qui doivent demander l'ouverture de leurs droits, ceux-ci n'étant pas servis automatiquement. La situation de celles qui sont restées « au pays » est à cet égard autrement plus difficile.

Les préoccupations et les difficultés majeurs qui accompagnent ou traversent la vie de ces pionniers de l'immigration ne sont encore que très insuffisamment prises en compte par des politiques publiques dédiées.

Ainsi, si ces retraités connaissent les mêmes fragilités et vulnérabilités liées au vieillissement que rencontre toute personne âgée, leur situation se double dans de très nombreux cas par des difficultés spécifiques liées à leur condition d'immigrés ou d'ayants droits d'immigrés.

Ces difficultés sont notamment :

- Une intégration imparfaite dans les sociétés d'accueil, qui n'ont pas suffisamment pris en compte l'arrivée des anciens travailleurs immigrés aux âges de la retraite et de la grande vieillesse. Les attentes de ces retraités et la perception qu'ils ont de la place qui devrait être la leur sont souvent incompatibles avec les modalités d'insertion proposées aux personnes âgées dans ces pays ;
- Des pensions de retraite inférieures à la moyenne des pensions servies dans les pays d'accueil pour les autres retraités, ce qui nécessite leur accompagnement pour accéder à des aides financières indispensables pour soutenir des petites retraites et pour vivre dignement ;
- Des conditions de logement insatisfaisantes, inadaptées le plus souvent au grand âge ;
- Un accès aux droits sociaux jonché de difficultés. Presque tous les pays européens ont assorti l'accès à leurs prestations de solidarité par des conditions de présence effective sur leur territoire, alors que la mobilité de ces retraités n'est pas un luxe ou un caprice, mais une façon d'être et de continuer à vivre ;
- Un accès aux soins défaillant, alors que les maladies de la vieillesse aggravent un lourd héritage d'ennuis de santé liés à des carrières professionnelles marquées par la pénibilité et un vieillissement précoce.

Dans ce contexte global, la problématique des femmes immigrées retraitées est encore trop négligée, alors que les premiers constats dont nous disposons révèlent de difficultés aggravées en raison de l'absence de carrières professionnelles et donc de prétentions légitimes à des droits acquis. La grande majorité fait partie des publics précaires qui ne survivent que grâce aux mécanismes de solidarité. Quant aux veuves qui sont au Maroc, elles vivent le plus souvent sans aide et sans accompagnement conséquents.

Devant la diversité des problématiques, plusieurs initiatives ont été prises en direction des migrants retraités ces dernières années par l'administration des différents pays européens, des acteurs de la société civile et parfois des élus (rapport de l'Assemblée nationale française).

Au Maroc même, alors que le Haut-commissariat au plan (HCP) relève l'augmentation régulière du nombre de personnes âgées (deux millions aujourd'hui, près de 5 et demi en 2030), une réelle politique gérontologique semble encore trop embryonnaire et les retraités émigrés ne sont guère pris en compte.

Partant de ces considérations, le Conseil de la communauté marocaine (CCME) organise les 18 et 19 mai 2023 à Rabat un séminaire international autour des axes suivants :

- Accès aux droits sociaux et aux prestations ;
- Insertion, mobilité et portabilité de droits ;
- Santé et soins ;
- Mobilisations, actions associatives et partenariats.